



Syndicat National des Personnels de l'Éducation
et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire

Région Sud-Est
snpespaca@gmail.com



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Séminaire régional des « cadres » de la DIR Sud-Est

« La lucidité est la blessure la plus proche du soleil »

René Char

L 17 et 18 octobre, la Dir convoque l'ensemble des « cadres » de la région en séminaire dans un contexte particulièrement lourd. Le gouvernement, par l'intermédiaire de sa ministre de la Justice, vient de prononcer le 11 septembre 2019 l'abrogation de l'Ordonnance de 1945. Dans un silence qui fait mal.

Le projet de Code de Justice Pénale des Mineurs a été présenté au conseil des ministres le 11 septembre 2019. Ce code opère une rupture fondamentale avec les missions éducatives et leur mise en œuvre au quotidien par les professionnels. Exit le terme d'enfant, celui de « mineur » le remplacera ; exit le temps éducatif, la réponse rapide est valorisée ; exit les pratiques éducatives actuelles, de nouvelles seront imposées par le truchement de la mesure unique.

Alors qu'au 1er juillet 2019, 882 jeunes étaient incarcérés, chiffre le plus élevé depuis 20 ans, ce projet de code ne fera qu'aggraver la situation.

Ce séminaire se tient aussi quelques jours après l'injuste condamnation d'un de nos collègues par une justice aveugle aux ordres du Parquet. Cette décision, lourde de conséquences pour notre collègue et pour les relations entre la PJJ et les magistrats, ne pourra rester en l'état. Nous attendons que la Dir apporte tout son soutien à notre collègue.

Ce séminaire se tient aussi dans un marasme institutionnel sans précédent autour des CSE exerçant des fonctions spécifiques, notamment, celles de RUE. L'annonce de la décision du Conseil d'État du 16 juillet (par les syndicats et non par la DPJJ), qui a considéré que les modalités d'intégration dans le nouveau corps de « cadres éducatifs » sont inéquitables, a plongé ces personnels dans un état de sidération. Au niveau national comme sur l'inter-région Sud-Est.

Obligation de repasser une sélection, aucune garantie de conserver son poste, aucune reconnaissance du travail effectué depuis la mise en place de la fonction de RUE il y a 10 ans... Désarroi, colère, sentiment d'humiliation, désillusion... Le SNPES-PJJ/FSU apporte son soutien à ces collègues et continue de porter la revendication de l'intégration de ces agents dans le corps des directeur.trice.s et de l'ensemble de la filière sociale et éducative dans la catégorie A type !

Ce séminaire se tient aussi dans un contexte de mise en place à marche forcée de la Mesure Educative d'Accueil de Jour, grâce au zèle des DT concernées. Cette « nouvelle » mesure va à l'encontre des principes défendus par les professionnels et le SNPES-PJJ/FSU en matière

d'insertion. L'insertion va être ainsi adossée à un cadre obligatoire et probatoire. Cette mesure va dévoyer les pratiques éducatives et le sens même de l'insertion au sein de notre institution.

La MEAJ est une mesure qui peut être prise à n'importe quel moment de la procédure en tant que mesure éducative, mais aussi comme obligation dans le cadre d'une mesure probatoire. Elle peut être une alternative à un placement ou même à une incarcération. Et la PJJ n'aura que très peu de marges de manoeuvre pour déterminer le cadre de cette mesure. Seuls les magistrats sont décisionnaires. De même, comment les DT peuvent-elles garantir que seules 7 mesures seront prononcées ? Quelles garanties nous apportent aujourd'hui l'administration dans notre relation avec les magistrats ? Là est la question.

Pour les équipes, ce sera la remise en cause des projets d'unités de tous les services, avec un cadre d'intervention rigide et dirigiste. En se portant candidate pour l'expérimentation MEAJ, en la « vendant » sans évoquer les risques pour les jeunes et les services, la DiR Sud-Est cautionne une marche supplémentaire vers les réponses répressives. Sans même aborder le sujet du fiasco des mesures d'activité de jour qui ont précédé la « pensée » qui a fait émerger ses fameuses MEAJ.

Le SNPES-PJJ/FSU continuera de proposer aux personnels des lieux de rencontre et de réflexion afin de préparer des mobilisations. Il continuera de dénoncer la philosophie répressive de cette mesure et d'affirmer que la DPJJ doit avoir une autre ambition pour l'insertion à la PJJ !

Le SNPES-PJJ/FSU appelle tous les personnels à se mobiliser collectivement et à défendre, toutes et tous, ensemble, la priorité à l'éducation.